



## Documentation Générale

### Apprentissage

#### Licence Mécanique Chargé(e) de Projets de Conception Produit Process

(Bac + 3 – Licence Sciences technologies santé mention Sciences pour  
l'ingénieur Parcours Mécanique)

Partenariat CNAM Pays de la Loire/ C.F.A. La Joliverie

le **cnam**  
Pays de la Loire





# Introduction

Ce document vous est proposé par le C.F.A. la Joliverie, celui-ci vous permettra :

## **ENTREPRISE**

- Vérifier que votre entreprise peut former un jeune qui prépare la Licence Mécanique Chargé(e) de Projets de Conception Produit Process
- Repérer la méthodologie pour accueillir un apprenti dans ce domaine de compétences,
- De déterminer les démarches à effectuer pour établir le contrat d'apprentissage.

## **APPRENTI**

- De vous faire découvrir le Centre de Formation d'Apprentis,
- De vous présenter le principe de la formation par apprentissage,
- De vous expliquer le métier, la formation et le diplôme,
- De vous accompagner dans votre projet de formation.

Pour tout renseignement complémentaire, contactez :

**Votre formateur conseil**

ou

**le secrétariat**

**02 51 71 36 20**

**Frédéric LUMIERE**

[flumiere@la-joliverie.com](mailto:flumiere@la-joliverie.com)

**Nos coordonnées**

\_\_\_\_\_  
C.F.A. La Joliverie  
141 route de Clisson  
BP 43229  
44232 St Sébastien/Loire Cedex  
[cfacfp@la-joliverie.com](mailto:cfacfp@la-joliverie.com)

---

Formation financée par les branches professionnelles et les Opérateurs de Compétence (OPCO).

---

# SOMMAIRE

---

	<b>Découvrir le Centre de Formation</b> .....	<b>1</b>
	Le Centre de Formation d'Apprentis .....	1
	Les moyens humains et matériels au Centre .....	2
	Les résultats aux examens.....	3
	L'insertion professionnelle .....	3
	La qualité .....	4
	Le développement durable .....	5
	La Charte de l'alternance .....	5
	Les offres de services .....	6
	L'alternance pour les personnes en situation de handicap .....	5
	<b>Choisir et vivre son alternance</b> .....	<b>7</b>
	L'organisation de la communication tout au long du contrat .....	7-8
	Les rencontres régulières	
	Les outils de liaison	
	Le calendrier de l'alternance .....	<b>9-10</b>
	La formation à l'exercice du tutorat .....	11
	<b>Former au métier et préparer la certification</b> .....	<b>12</b>
	La fiche métier .....	12
	Le contenu de la formation en L3 CPCPP. ....	13
	Le rapport d'expérience professionnelle .....	14
	<b>Valider le projet d'accueil et le projet d'apprentissage</b> .....	<b>15</b>
	Le recrutement .....	15
	La procédure d'admission .....	15
	Les conditions à remplir pour signer un contrat d'apprentissage.....	15-16
	Le suivi administratif du contrat d'apprentissage .....	16
	Le financement de l'apprentissage.....	17
	Les aides financières accordées à l'entreprise .....	17
	Le statut et la rémunération de l'apprenti .....	18-19
	A noter .....	19



---

## *Découvrir le Centre de Formation la Joliverie*

---

Depuis plus de 50 ans, le Centre de Formation de La Joliverie forme, par la voie de la Formation Continue ou de l'Apprentissage, les professionnels de demain.

Positionné principalement dans l'enseignement supérieur et sur l'alternance, nous proposons aujourd'hui 25 formations diplômantes ou certifiantes de la terminale BAC Pro au Bac + 5 dans les secteurs :

- Tertiaire (commerce - comptabilité – gestion – expertise comptable - social)
- Industriel (conception – méthodes – industrialisation – automatisation – maintenance – soudage)
- Bâtiment (Architecture métallique).
- Son U.F.A. Ste Anne situé à St Nazaire propose des formations dans le secteur de l'hôtellerie-restauration : [www.https://lyceesainteanne.paysdelaloire.e-lyco.fr](https://lyceesainteanne.paysdelaloire.e-lyco.fr)
- Son U.F.A. Notre Dame de l'Espérance à St Nazaire propose 2 formations par apprentissage [www. https://lyceesainteanne.paysdelaloire.e-lyco.fr](https://lyceesainteanne.paysdelaloire.e-lyco.fr)
- Son U.F.A. St Joseph à Chateaubriant propose 1 formation par apprentissage : <https://www.stjo-chateaubriant.fr>
- Son U.F.A. Ste Thérèse à St Nazaire propose 1 formation par apprentissage <https://www.lyceesainteanne.fr/ufa-apprentissage.fr>

Celles-ci sont accessibles sous contrat d'apprentissage (éventuellement sous contrat de professionnalisation).

Le Centre de Formation Professionnelle met à la disposition des entreprises son expérience en Formation Continue dans ses secteurs de compétence.

N'hésitez pas à consulter le site de La Joliverie : [www.la-joliverie.com](http://www.la-joliverie.com)



# 1. Les moyens humains et matériels

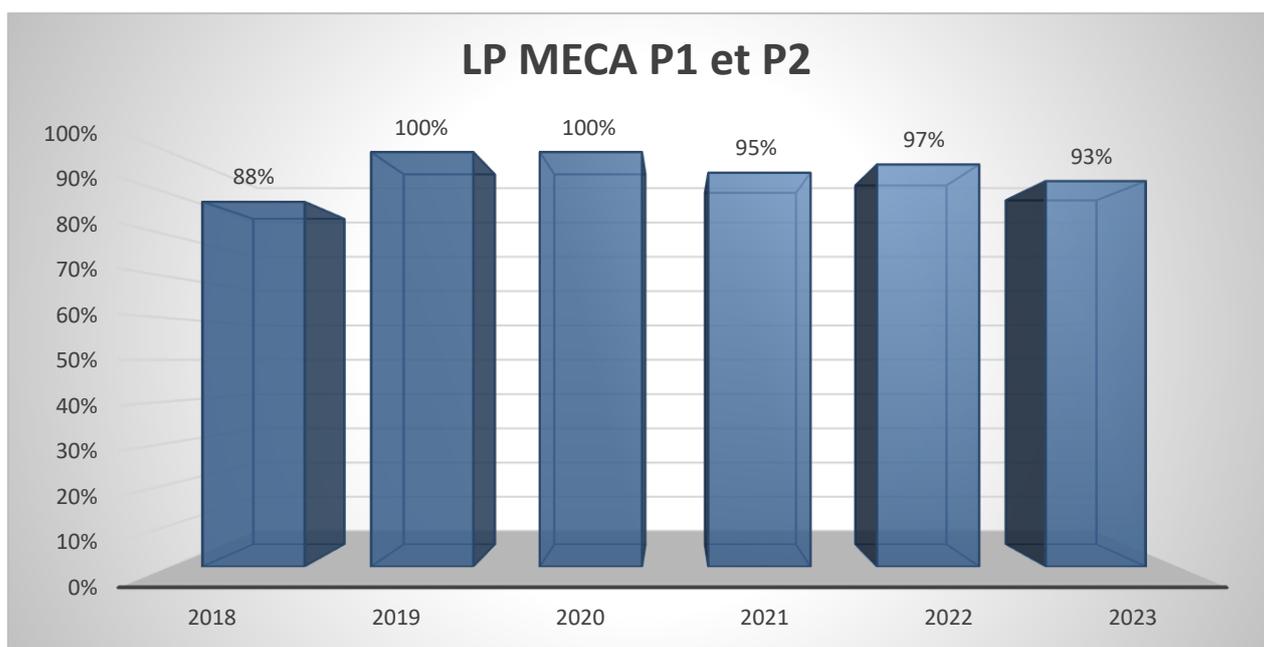
L'accompagnement personnalisé des apprenants tout au long de leur formation est assuré par une équipe de formateurs issus du monde professionnel, reconnus dans leur spécialité.

Le Centre de Formation dispose de moyens performants en adéquation avec les technologies et les matériels utilisés en entreprise.

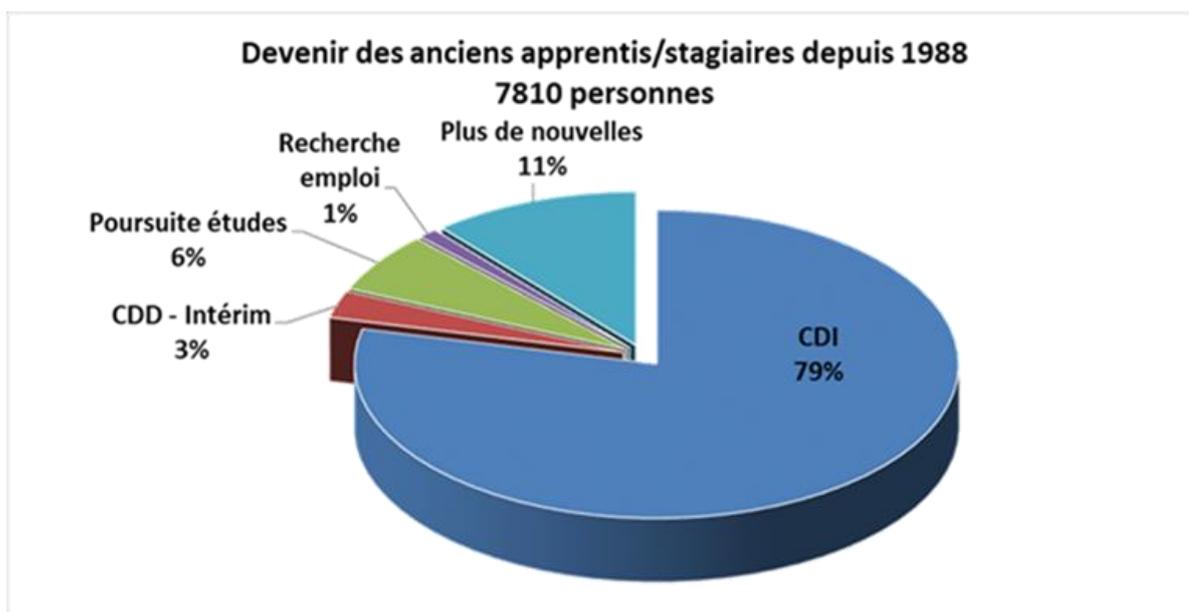
- 1 amphithéâtre
- 1 centre de ressource
- Bâtiments administratifs et pédagogiques de 9 000 m<sup>2</sup> dédiés à l'enseignement supérieur et à l'apprentissage
- Bâtiments de 6 000 m<sup>2</sup> regroupant nos plateaux techniques.

<b>Bureau d'études Structures Métalliques</b> <ul style="list-style-type: none"><li>• Logiciel DAO Autocad</li><li>• Logiciel CAO TEKLA Structures et BOCAD</li><li>• Logiciel de calculs Robot Millénium</li><li>• Logiciel CFAO TOPSOLID (Tôlerie)</li></ul>	<b>Bureau d'études Mécanique et Industrialisation</b> <ul style="list-style-type: none"><li>• Logiciel CAO CATIA et INVENTOR</li><li>• Logiciel CFAO TOPSOLID (Usinage)</li><li>• Logiciel O'DEVS</li></ul>
<b>Ateliers Mécanique</b> <ul style="list-style-type: none"><li>• 1 Perceuse Colonne/ 1 scie à ruban</li><li>• Etablis de montage/servantes/poste à souder</li><li>• 3 Centres d'usinage 3,4 et 5 axes (HAAS)</li><li>• 2 Tours numériques 3 et 4 axes (HAAS)</li></ul>	<b>Ateliers Structure Métallique</b> <ul style="list-style-type: none"><li>• 1 Poinçonneuse CN</li><li>• 1 Banc de découpage oxy-plasma</li><li>• 3 Presses plieuses (2 CN et 1 traditionnelle)</li><li>• 2 Rouleuses à profilés Grande Capacité</li><li>• Chariot de soudage</li><li>• 14 cabines de soudage</li></ul>
<b>Laboratoires Automatisme / Electricité / Informatique</b> <ul style="list-style-type: none"><li>• Automates SIEMENS/SCHNEIDER/ROCKWELL et réseaux associés</li><li>• IHM PROFACE, SIEMENS et SCHNEIDER</li><li>• Supervision PC</li><li>• Logiciel DAO électrique</li><li>• Programmation VB SCRIPT et C#</li></ul>	<b>Laboratoire Contrôle</b> <ul style="list-style-type: none"><li>• 2 Machines à mesurer tridimensionnelles (1 Numérique DEAMICRO-HITE et 1 manuelle TESA)</li><li>• 1 Projecteur de profil (Mitutoyo)</li><li>• 1 Colonne de mesure (TESA)</li></ul>
<b>Pôle Robotique</b> <ul style="list-style-type: none"><li>• 2 cellules robotiques FANUC</li><li>• 4 cellules robotiques YASKAWA</li><li>• 2 robots humanoïdes NAO</li><li>• 7 platines Motion – Axes numérisés YASKAWA</li><li>• 1 robot collaboratif OMRON TM 12</li></ul>	

## 2. Les résultats pour la licence Mécanique



## 3. L'insertion professionnelle



## 4. La Qualité

Le Centre de Formation La Joliverie, conscient des enjeux et de l'intérêt d'une démarche d'amélioration continue, s'est engagé dans un processus Qualité en 1993.

Nos priorités majeures, avec la participation de l'ensemble du personnel administratif et pédagogique, est d'assurer la pérennité et l'amélioration continue de notre système de management de la qualité,

Toutes les ressources humaines et matérielles nécessaires à la réussite de cet engagement sont mises en œuvre afin de parvenir à concrétiser notre volonté de satisfaire nos clients, d'être à leur écoute et d'assurer une amélioration continue de nos services.

Notre politique est donc fondée sur trois axes majeurs :

1. L'écoute attentive et la satisfaction de nos clients (apprentis et partenaires),
2. Le développement des relations de partenariat avec les donneurs d'ordre et les prestataires,
3. Le positionnement de notre système qualité comme un outil de management et d'amélioration continue.

Le Centre de Formation La Joliverie est **certifié QUALIOPi depuis le 17 mars 2021** et répond aux nouvelles exigences Qualité de la loi du 5 septembre 2018 « pour la liberté de choisir son avenir professionnel ».

Cette certification s'applique sur :

- Les actions de formation,
- Les actions permettant de faire valider les acquis de l'expérience,
- Les actions de formation par Apprentissage





## 5. Le Développement durable

« Le développement durable est une démarche qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs ».

Aujourd'hui, il est impératif que toutes les générations agissent dans une logique de développement durable. Le Centre de Formation est un lieu où se côtoient des personnes, il est donc important qu'il soit un vecteur de communication vis-à-vis du développement durable.

Ce projet s'inscrit dans notre Système Qualité. Tous les acteurs de la formation, notamment les apprenants, sont donc force de proposition pour améliorer notre processus de formation.

## 6. La charte de l'alternance : les engagements des partenaires

La formation par alternance doit son efficacité à la juste complémentarité entre l'entreprise et le Centre de Formation. Elle doit sa réussite à la collaboration étroite des 3 acteurs que sont : l'apprenti, le tuteur, l'équipe de formateurs. Du partenariat qui s'instaure dépend la qualité de la formation que reçoit le jeune au cours de son contrat.



## 7. Les offres de service

### *L'hébergement*

L'organisme « Action Logement » propose une aide « mobili-jeune » pour l'accès au logement des jeunes en formation professionnelle (contrat d'apprentissage ou de professionnalisation). Pour plus de renseignements : [www.actionlogement.fr](http://www.actionlogement.fr).

Une résidence étudiant / apprenti est accessible sur le site de St Sébastien / Loire. Pour toute information, vous pouvez contacter la MAISON BSR, 95 Rue des Hauts Pavés, 44000 NANTES au 02 51 17 84 62.

### *La restauration*

Un espace de restauration est accessible aux étudiants apprentis et stagiaires. Dans ce cas, les apprentis peuvent bénéficier d'une aide des financeurs de la formation, pour le repas.

Un espace de convivialité dédié à l'Enseignement Supérieur est également mis à disposition.

### *Les frais annexes*

La Loi du 5 septembre 2018, relative à la réforme de la formation professionnelle, précise que les Opérateurs de Compétence (financeurs des formations par apprentissage) prennent en charge les frais annexes à la formation, dès lors qu'ils sont financés par le CFA :

- ✓ Restauration : 3 € par repas pris au self de La Joliverie,
- ✓ Hébergement : 6 € par nuitée prise dans un hébergement conventionné par le CFA

En fonction de l'OPCO financeur du contrat d'apprentissage, les prises en charge ci-dessous peuvent varier :

- ✓ Dotation 1<sup>er</sup> équipement pédagogique
- ✓ Aide à la mobilité internationale

## 8. L'alternance pour les personnes en situation de handicap

Le CFP-CFA La Joliverie accueille les personnes en situation de handicap en leur permettant d'accéder à des postes en milieu ordinaire de travail et de formation.

Les besoins spécifiques aux personnes sont étudiés afin d'offrir un accompagnement et des réponses adaptées à chaque situation. Pour un accueil optimum, le Référent handicap du CFP-CFA prend contact avec la personne plusieurs mois avant le démarrage de sa formation.

Afin de faciliter l'accès des handicapés à l'entreprise et au Centre de Formation (sans limite d'âge), des aides spécifiques sont mobilisables auprès notamment de l'AGEFIPH (secteur privé) / FIPHFP (secteur public).

Pour tous renseignements complémentaires, contactez le référent handicap :

Madame Katell GALISSON, [kgalisson@la-joliverie.com](mailto:kgalisson@la-joliverie.com)

---

## Choisir et vivre son alternance

---

### L'organisation de la communication tout au long du contrat

Pour le suivi de l'apprenti, le CFA la Joliverie vous propose :

#### ► Des rencontres régulières

##### **Réunion Entreprise**

###### Acteurs :

Tuteurs, responsables entreprise, direction CFA, équipe pédagogique

###### Objectifs :

- présenter le processus de l'alternance sous ses aspects administratifs, organisationnels et pédagogiques
- apporter des précisions sur la formation suivie par le jeune : objectifs, contenus de formation, modalités d'évaluation
- envisager les axes de formation en entreprise

**En début de formation**

##### **Suivi en entreprise**

###### Acteurs :

Tuteur, apprenti, formateur-suiveur

###### Objectifs :

- évaluer les compétences mises en œuvre en situation de travail
- échanger sur la progression professionnelle de l'apprenti
- envisager les travaux à confier à l'apprenti

**2 suivis minimum par an**

#### ► Des outils de liaison

##### **Portail C.F.A. - YPAREO**

###### Acteurs :

Tuteurs, apprentis, suiveurs, équipe pédagogique

###### Objectifs :

- suivre le parcours de l'apprenti au CFA :
  - son emploi du temps,
  - son assiduité,

**Accès Internet permanent**

# Le calendrier

2024-2025

## L3 CPCPP 11ème Promotion du 16 septembre 2024 au 11 juillet 2025

	septembre	octobre	novembre	décembre	janvier	février	mars	avril	mai	juin	juillet	août
D 01												
L 02	(S 36) ENT	M 02		(S 49) Centre	J 02	D 02	S 01	M 01	J 01	(S 23) ENT	M 01	V 01
M 03	ENT	M 03		Centre	V 03	(S 6) Centre	D 02	M 02	V 02	ENT	M 02	S 02
M 04	ENT	V 04	(S 45) ENT	M 04	Centre	L 03	(S 10) Centre	J 03	S 03	ENT	J 03	D 03
J 05	ENT	M 05	ENT	M 05	Centre	Centre	M 03	V 04	D 04	ENT	V 04	L 04
V 06	ENT	M 06	ENT	Centre	(S 2) Centre	Centre	M 04	S 05	M 06	ENT	S 05	M 05
S 07	(S 41) ENT	J 07	ENT	Centre	J 06	Centre	M 05	D 06	J 08	ENT	D 06	M 06
D 08	(S 37) ENT	M 08	ENT	(S 50) Centre	V 07	Centre	M 06	(S 15) ENT	M 07	(S 28) Centre	L 07	J 07
L 09		ENT	S 08	D 08	Centre	S 08	M 08	ENT	J 08	(S 24) FERIE	M 08	V 08
M 10	ENT	ENT	S 09	L 09	Centre	D 09	M 09	ENT	V 09		M 09	S 09
M 11	ENT	J 10	D 10	M 10	Centre	(S 7) ENT	J 10	ENT	S 10	ENT	J 10	D 10
J 12	ENT	V 11	(S 46) FERIE	M 11	Centre	ENT	M 11	ENT	D 11	ENT	V 11	L 11
V 13	ENT	M 12	Centre	M 12	Centre	M 12	M 12	ENT	S 12	ENT	S 12	M 12
S 14	ENT	M 13	Centre	Centre	(S 3) ENT	ENT	M 13	(S 16) ENT	M 13	ENT	D 13	M 13
D 15		(S 42) Centre	Centre	M 14	ENT	ENT	M 14	L 14	M 14	ENT	L 14	J 14
L 16	(S 38) Centre	M 15	Centre	(S 51) ENT	ENT	S 15	M 15	M 15	J 16	(S 25) Centre	M 15	V 15
M 17	Centre	Centre	Centre	M 16	ENT	D 16	M 16	ENT	V 16	ENT	M 16	S 16
M 18	Centre	Centre	(S 47) ENT	M 17	ENT	(S 8) ENT	L 17	ENT	S 17	Centre	J 17	D 17
J 19	Centre	Centre	ENT	M 18	M 18	ENT	M 18	ENT	D 18	Centre	V 18	L 18
V 20	Centre	(S 43) ENT	ENT	ENT	(S 4) ENT	ENT	M 19	ENT	M 19	Centre	S 19	M 19
S 21		L 21	ENT	M 20	L 20	ENT	J 20	D 20	M 20	Centre	D 20	M 20
D 22		M 22	ENT	M 21	ENT	ENT	V 21	(S 17) FERIE	M 21	Centre	L 21	J 21
L 23	(S 39) Centre	M 23	ENT	M 22	ENT	S 22	M 22	Centre	J 22	Centre	M 22	V 22
M 24	Centre	J 24	ENT	(S 52) ENT	ENT	D 23	M 23	Centre	V 23	(S 26) ENT	M 23	S 23
M 25	Centre	V 25	ENT	ENT	ENT	(S 9) ENT	J 24	Centre	S 24	ENT	J 24	D 24
J 26	Centre	S 26	(S 48) ENT	M 25	M 25	ENT	V 25	Centre	D 25	ENT	V 25	L 25
V 27	Centre	D 27	ENT	ENT	M 26	ENT	S 26	Centre	L 26	ENT	S 26	M 26
S 28		L 28	ENT	ENT	(S 5) ENT	ENT	D 27	(S 18) ENT	M 28	ENT	D 27	M 27
D 29		M 29	ENT	ENT	M 28	ENT	V 28	M 28	J 29	FERIE	M 28	J 28
L 30	(S 40) ENT	M 30	ENT	(S 1) ENT	J 30	D 30	M 30	ENT	V 30	ENT	M 30	V 29
		J 31	ENT	ENT	V 31	L 31	(S 14) Centre	S 31		(S 27) ENT	J 31	S 30
											ENT	D 31

DT475A

Préparation aux examens/révisions : période de révisions incluse dans le calendrier d'alternance.

ENT \*\*: période d'examen : soutenances orales, rattrapage et évaluation. Une convocation ponctuelle sera adressée aux apprentis

Possibilité de faire débiter le contrat en août

## Les dates à retenir en 2024

- Rentrée des apprentis : 16 septembre 2024
- Réunion des entreprises : jeudi 10 octobre 2024

## Pour information, les horaires de cours sont les suivants

- Lundi : 9 h 00 – 12 h 00 et 13 h 15 – 17 h 15
- Du Mardi au vendredi : 8 h 00 – 12 h 00 et 13 h 15 – 17 h 15

## Préparation aux examens

Conformément au cadre législatif, une préparation spécifique est organisée au C.F.A. La Joliverie. Celle-ci est directement incluse dans le calendrier d'alternance.



# La formation à l'exercice du tutorat

Pour vous aider dans votre mission de tutorat,  
Pour organiser la formation, le suivi et l'accompagnement du jeune,  
Le CFP CFA la Joliverie vous propose une formation en 5 modules.



Cette formation s'appuie sur votre expérience. Elle vous donnera l'occasion de rencontrer d'autres tuteurs, d'échanger sur votre mission auprès du jeune.

## Vous ferez le point sur :

- vos compétences en matière de tutorat,
- l'examen que prépare le jeune,
- les outils d'alternance proposés par le CFP CFA.

## Vous trouverez des réponses concrètes aux questions que vous vous posez :

- le rôle du tuteur,
- l'organisation dans l'entreprise pour encadrer le jeune,
- l'accueil, puis l'intégration du jeune dans l'entreprise,
- la transmission et l'apprentissage du métier,
- le parcours du jeune dans l'entreprise, les activités qu'il peut réaliser,
- l'évaluation du travail réalisé par le jeune.

Orientée sur des travaux pratiques, la formation permet de réaliser des outils et d'élaborer une référence dans l'apprentissage du métier préparé par le jeune.

**Coût pour une formation de 3 journées : 510 €**

# Apprendre le métier

## La fiche métier

Le chargé de Projet de Conception Produit-Process conçoit et finalise de nouveaux produits dans un objectif de développement commercial et d'innovation en milieu industriel. Interface entre les clients et les services de l'entreprise, il conduit la réalisation des études en veillant au respect des impératifs de coûts, de délais et de qualité.

- Bureau d'études
- Service Recherche et développement

### FAISABILITE - CONCEPTION PRELIMINAIRE ►

- Analyser les besoins du client, du prospect en termes de faisabilité et de rentabilité
- Etudier la faisabilité d'un projet et proposer des solutions techniques, technologiques

### CONCEPTION DETAILLEE ►

- Concevoir et développer les solutions techniques / constructives retenues
- Elaborer et faire évoluer les dossiers techniques de définition du projet
- Définir la méthodologie, les moyens d'études et de conception et leur mise en œuvre
- Réaliser les supports techniques (plans, ...)

### VALIDATION ►

- Concevoir des modèles théoriques (calculs, simulation, modélisation...)
- Valider la conception au regard du cahier des charges fonctionnel
- Valider le procédé d'industrialisation

### SUIVI DE REALISATION ►

- Coordonner, suivre et contrôler la réalisation de l'affaire avec les études, la production, la logistique et déterminer les ajustements nécessaires

### MANAGEMENT – COMMUNICATION ►

- Suivre et mettre à jour les ressources documentaires
- Participer à la relation client en apportant une assistance technique
- Piloter un projet

## les axes de formation

La culture technique du titulaire doit lui permettre de :

#### • S'INFORMER ET COMMUNIQUER

- Développer des liaisons techniques et relationnelles avec l'environnement de travail
- Prendre en compte les exigences de la vie du produit (sécurité, ergonomie, maintenabilité, recyclage...)
- Présenter un projet
- Rendre compte de l'avancement aux étapes clés d'un projet (animer une réunion)
- Suivre et mettre à jour l'information scientifique, technologique, technique et réglementaire

#### • TRAITER ET ANALYSER

- Analyser l'expression fonctionnelle du besoin
- Analyser et/ou formaliser un cahier des charges
- Rédiger un avant-projet sommaire
- Réaliser un dossier de plans
- Réaliser des notes de calculs
- Réaliser des tests et/ou des essais

#### • CHOISIR ET DECIDER

- Justifier le choix des solutions retenues en tenant compte des contraintes de fabrication, des coûts et délais prévisionnels
- Valider les fonctions du produit

#### • METTRE EN OEUVRE

- Utiliser les outils informatiques (C.A.O. et D.A.O.) pour élaborer une maquette numérique détaillée

## Le contenu de la formation

Unités de formation	Nombre d'heures
ETR102 - Communication et Information scientifique	34
UTC604 - Mathématiques pour Ingénieur	50
ANG 320- Anglais Professionnel	50
UTC 402 - Introduction à la Mécanique des solides déformables	34
UTC 405 - Notions fondamentales sur les Matériaux	30
FAB 112 - Démarche et outils de conception des systèmes	60
Gestion de projet	8
MEC 121 - Mécanique des solides	50
MEC 124 - Analyse et modélisation des systèmes	50
MEC 125 - Mécanique vibratoire -	50
MP 01 - Motorisation et Robotique	16
MP 02 - Conception optimisée	58
	490

- Les U.E. font l'objet chacune d'une évaluation écrite soit en cours de formation soit en fin de module.
- L'expérience professionnelle fait l'objet d'un rapport écrit et d'une soutenance.

**N.B.** : Le programme et le volume horaire de cette formation sont susceptibles d'être modifiés en fonction des évolutions du référentiel pédagogique national (diplôme en cours de ré-accréditation).

## Le projet tutoré

Pendant les périodes en entreprise, l'apprenti doit mener un projet tutoré, dont la définition fera l'objet d'une concertation avec le tuteur pédagogique (C.F.P. La Joliverie) et le tuteur référent en entreprise.

Le projet tutoré permet de mener une étude dans sa globalité. Selon le contexte d'intégration dans l'entreprise, il pourra concerner l'étude et le développement de nouveaux produits, d'outillages, de machines spéciales (pour tout ou partie) ou encore l'évolution de produits ou process existants.

Globalement, le projet tutoré doit permettre à l'apprenti d'expérimenter le management d'une affaire, outre les aspects techniques, il devra piloter le projet, gérer le système documentaire associé et assurer la relation auprès du client et des fournisseurs.

Le projet tutoré se déroule selon la démarche classique de conception qui comprend les étapes suivantes :

- Faisabilité – Conception préliminaire
- Conception détaillée
- Validation
- Suivi de réalisation

Il a pour objet de mettre en œuvre et de vérifier les compétences suivantes :

- Analyser l'expression fonctionnelle du besoin
- Analyser et/ou formaliser un cahier des charges
- Rechercher des solutions répondant au besoin fonctionnel
- Justifier le choix des solutions retenues en tenant compte des contraintes de fabrication, des coûts et des délais prévisionnels
- Réaliser un dossier de plans
- Rédiger un document technique, un rapport
- Réaliser des notes de calculs et/ou valider le produit en utilisant un logiciel de calculs, de simulation et d'analyse
- Estimer la durée d'étude attendue en phase avec le jalonnement d'un projet et recenser les éléments du coût
- Sélectionner des fournisseurs/prestataires et contrôler la réalisation de l'intervention, des produits...
- Répondre aux demandes des techniciens lors de la réalisation et du montage du produit
- Gérer le budget de l'affaire (répartition du budget par poste...)
- Intégrer une action d'étude dans une démarche « qualité »
- Suivre et mettre à jour l'information scientifique, technologique, technique, réglementaire
- Suivre les dossiers d'homologation, de certification, de brevetabilité ou de liberté d'exploitation
- Rendre compte au client de l'avancement aux étapes clés du projet
- Echanger avec les fournisseurs et les techniciens
- Fixer des jalons clés pour le développement des fonctions dont il a la responsabilité
- Animer et/ou participer à une réunion de travail

Le projet tutoré donne lieu à la rédaction d'un mémoire. Dans ce mémoire, l'apprenti doit faire apparaître l'ensemble de sa démarche de travail qui conduit à l'élaboration de préconisations pour l'entreprise. Il prendra soin de décrire les solutions qu'il a envisagées et d'argumenter sur les choix de mise en œuvre préconisée. La validation tiendra compte à la fois de la pertinence des préconisations proposées et du respect de la démarche de conduite de projet.

---

## *Valider le projet d'accueil et le projet d'apprentissage*

---

### **I. Les conditions à remplir par l'apprenti pour signer un contrat d'apprentissage**

#### Critères d'admission

- Avoir moins de 30 ans\* à la signature du contrat d'apprentissage,
- Etre titulaire du :
  - B.T.S. M.A.I. C.R.S.A. ; C.P.I. ; A.T.I. C.P.R.P ; C.I.M.
  - B.U.T. G.M.P.
  - Classes préparatoires
- Cette formation concerne également :
- Toute personne ayant bénéficié d'une validation des acquis de l'expérience (VAE), validation des études supérieures (VES), ou validation des acquis professionnels (VAP 85).
- Avoir été reçu en entretien individualisé par un formateur du C.F.A.

\*Dérogação possible sans limite d'âge pour : les apprentis préparant un diplôme supérieur à celui obtenu, les travailleurs en situation de handicap, les personnes ayant un projet de création ou de reprise d'entreprise nécessitant le diplôme visé, les bénéficiaires du RSA et les sportifs de haut niveau.

#### La procédure d'admission

Pour s'inscrire, les candidats doivent répondre aux critères énumérés ci-dessus.

#### Les étapes de la procédure

1. Après étude du dossier, les candidats seront convoqués à un entretien.
2. A la suite de l'entretien, la décision (acceptation, attente ou refus) sera notifiée par courrier
3. En cas d'acceptation : le candidat devra confirmer son engagement.
4. Affectation en entreprise

Le C.F.A. La Joliverie propose le candidat à plusieurs entreprises.

Le candidat peut rechercher lui-même son entreprise d'accueil. Dès l'obtention d'une réponse positive, le candidat transmettra, au C.F.A. La Joliverie, les coordonnées de l'entreprise. Le centre contactera l'entreprise pour vérifier l'adéquation du projet d'accueil de l'entreprise avec la formation choisie et expliciter les modalités administratives.

## Décision définitive

Le candidat sera définitivement accepté dès l'obtention du diplôme et dès la signature du contrat d'apprentissage. A charge pour lui de faire parvenir une photocopie certifiée conforme du relevé de notes du diplôme au C.F.A. et de prévenir son futur employeur.

Ce contrat d'apprentissage sera établi entre le 1er septembre et le 30 novembre de l'année en cours.

## Pour les candidats en attente...

Chaque mois, en fonction des places disponibles, les dossiers des candidats seront réexaminés.

L'acceptation du candidat devra être confirmée et sera suivie de l'étape affectation en entreprise .

Attention : Le CFA la Joliverie examine la recevabilité des dossiers, c'est l'entreprise qui embauche le candidat.

## **II. Les conditions à remplir par l'entreprise pour signer un contrat d'apprentissage**

S'assurer que le maître d'apprentissage dispose :

- d'un niveau de formation au moins égal à celui de l'apprenti et au moins 1 an d'expérience professionnelle dans ce domaine d'activité,  
ou
- d'une expérience professionnelle d'au moins 2 ans dans ce domaine d'activité.

NB : un maître d'apprentissage peut former au plus 2 apprentis à la fois.

Il est vivement conseillé que le maître d'apprentissage ait suivi une formation à l'exercice du tutorat, selon les branches professionnelles.

## **III. Le suivi administratif du contrat d'apprentissage**

Le dépôt du contrat d'apprentissage par l'employeur se fait auprès de l'opérateur de compétences référent de l'entreprise (O.P.C.O.).

Il appartient donc à l'entreprise de contacter son O.P.C.O. afin d'obtenir les documents relatifs :

- au contrat d'apprentissage,
- à la déclaration en vue de la formation d'apprentis.

Dès que l'entreprise a donné son accord pour accueillir un apprenti, le C.F.A. La Joliverie vous transmettra :

- un contrat d'apprentissage pré-rempli des données liées à la formation.
- une convention de formation par apprentissage sera établie entre le CFA La Joliverie, l'entreprise et l'apprenti.

Il appartiendra à l'entreprise d'envoyer à son OPCO le contrat d'apprentissage dûment complété et la convention de formation.

**L'entreprise doit veiller à :**

- établir la Déclaration Unique à l'Embauche auprès de l'URSSAF, via le site internet [www.due.fr](http://www.due.fr)
- programmer la visite médicale d'embauche (au plus tard dans les 2 mois qui suivent la date d'embauche).

## ***IV. Le financement de l'apprentissage***

Les sections en Apprentissage sont financées au contrat par les Opérateurs de Compétence (OPCO).

Un Niveau de Prise en Charge par formation a été défini suite à un accord entre France Compétences et les branches professionnelles.

**La volonté du C.F.A. La Joliverie est d'appliquer un coût de formation correspondant au niveau de prise en charge de votre branche professionnelle, dans les conditions actuelles de financement.**

**En conséquence, l'entreprise ne supporte pas de « Reste à charge ».**

## ***V. Les aides financières accordées à l'entreprise***

### ***Exonération de charges sociales***

L'exonération des cotisations salariales d'origine légale et conventionnelle est maintenue, mais dans une limite fixée par décret. Celle-ci a été fixée à 79% du SMIC en vigueur au cours du mois considéré.

### ***Avantages pour l'employeur***

L'employeur peut anticiper ses besoins de compétences en formant un jeune. Il peut former le maître d'apprentissage du jeune. Les frais de formation sont pris en charge par l'OPCO. Réduction générale des cotisations patronales (ex-réductions Fillon) en périmètre complet : incluant l'AGIRC-ARRCO et l'assurance chômage.

Une aide unique de 6 000 € maximum est accordée à l'employeur pour la 1<sup>ère</sup> année d'exécution du contrat d'apprentissage et du contrat de Professionnalisation pour tout contrat conclu jusqu'au 31/12/2024.

## ***VI. Le statut et la rémunération de l'apprenti***

### ***Le statut de l'apprenti***

Celui-ci a le statut d'apprenti en section de Licence en contrat d'apprentissage et salarié de l'entreprise.

L'entreprise s'engage à former l'apprenti et assurer complètement cette formation.

L'apprenti s'oblige en retour, en vue de cette formation, à travailler pour son employeur pendant la durée du contrat, à suivre la formation dispensée au Centre de Formation et en Entreprise, ainsi qu'à se présenter aux épreuves de la Certification.

## Contrat d'apprentissage

- Il pourra débuter entre le 1<sup>er</sup> septembre et le 30 novembre de l'année en cours.
- Ce contrat doit être signé avant de commencer à travailler.
- Il prévoit une période d'essai jusqu'à l'échéance des 45 premiers jours, consécutifs ou non, de formation pratique en entreprise effectuée par l'apprenti.
- La durée du contrat d'apprentissage est d'un an.

<b>Rémunération brute minimale mensuelle (% du SMIC)</b>			
Décret N°2018-1347 du 28/12/2018			
<b>Age</b>	<b>1<sup>ère</sup> année de cycle de formation</b>	<b>2<sup>ème</sup> année de cycle de formation</b>	<b>3<sup>ème</sup> année de cycle de formation</b>
16-17 ans	27 %	39 %	55 %
18-20 ans	43 %	51 %	67 %
21-25 ans	53 %	61 %	78 %
26 ans et +	100 %		

**Dernière valeur du SMIC horaire au 01/01/2024 : 11.65 €**

- L'apprenti, rentrant en licence de Mécanique après un BTS ou un BUT ou une formation de niveau 5 équivalent, est considéré, en ce qui concerne sa rémunération, comme ayant accompli une durée d'apprentissage égale au cycle de licence.

La rémunération appliquée est celle d'une 3<sup>ème</sup> année

- Si l'apprenti conclut un second contrat d'apprentissage, sa rémunération est au moins égale à celle, correspondant à la fraction du SMIC, qu'il percevait lors de la dernière année d'exécution du contrat précédent.

## Convention collective

Dans certains cas, des dispositions conventionnelles ou des conventions collectives peuvent prévoir une majoration de cette rémunération. En conséquence, il revient à l'employeur de s'informer sur le montant de la rémunération de son apprenti.

## **Carte nationale d'Apprenti-Etudiant des Métiers**

Tout apprenti de moins de 30 ans a droit à l'attribution de cette carte et bénéficie des mêmes avantages qu'un étudiant. Elle est remise en début de formation



## **Protection sociale / Mutuelle**

L'apprenti bénéficie de la même couverture sociale que l'ensemble des salariés de l'entreprise, assurance maladie et accident du travail.



## **Congés payés**

L'apprenti bénéficie des mêmes droits aux congés payés que l'ensemble des salariés de l'entreprise.

## **A noter**

La législation qui s'applique pour les formations destinées aux salariés et aux demandeurs d'emploi et les règles de fonctionnement utilisées par les différents organismes : Ministère du Travail, France Compétences, ..., étant susceptibles d'évoluer au cours du déroulement de la formation, le C.F.A. LA JOLIVERIE et le CNAM Pays de la Loire ne peuvent pas être tenus responsables d'éventuelles modifications. Par contre, ceux-ci en informeront les apprentis, et en concertation avec le groupe, s'engagent à ce que les conditions de déroulement de la formation soient les plus satisfaisantes possibles pour l'insertion professionnelle et la formation.

L'examen est régi par le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche. Il est susceptible d'évoluer dans sa dénomination, son contenu, son régime de dispense ou dans le calendrier du déroulement des épreuves.



